

## 6 ADDENDA À L'ÉVALUATION DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

---

### 6.1 Introduction

Le présent addenda fournit une mise à jour de l'évaluation de l'emploi et de l'économie en fonction des modifications apportées à la réalisation du projet, y compris le calendrier de construction et d'exploitation, le nombre de travailleurs affectés à la construction et à l'exploitation, et le coût d'investissement et le coût d'exploitation du projet. Le but de cet addenda est d'évaluer si ces modifications modifient les conclusions de l'évaluation antérieure en ce qui a trait aux effets résiduels sur l'emploi et l'économie.

Cette section présente les documents suivants qui ont été déposés précédemment auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) :

- Évaluation environnementale et socioéconomique, déposée le 30 octobre 2014 (ÉES, volume 3, parties D et E, section 6). Dans le reste de cette section, il s'agira du volume 3 de l'ÉES, partie D ou E, s'il y a lieu. Les numéros de dépôt de l'ONÉ sont A4E0L0 (Québec) et A4E1E4 (Nouveau-Brunswick).

Ces documents sont disponibles sur le [site Web de l'ONÉ concernant le Projet Énergie Est](#).

En ce qui concerne l'emploi et l'économie, la caractérisation des effets résiduels et la détermination de leur importance ne changent pas par rapport à celles du volume 3 de l'ÉES pour les segments du Québec et du Nouveau-Brunswick.

### 6.2 Conditions de base mises à jour

Les conditions de base pour cet addenda ne changent pas par rapport à celles du volume 3 de l'ÉES.

### 6.3 Portée de l'évaluation

La portée de l'évaluation de l'emploi et de l'économie inclut les limites spatiales de l'évaluation, les indicateurs clés et les effets potentiels en ce qui concerne la construction et l'exploitation du projet, qui sont les mêmes que ceux décrits dans le volume 3 de l'ÉES, à l'exception des limites temporelles pour la construction et l'exploitation du projet. Le calendrier de construction du projet a été repoussé de deux ans par rapport à l'échéance décrite dans l'ÉES. Les interactions et effets potentiels du projet sur l'emploi et l'économie sont identiques à ceux décrits dans le volume 3 de l'ÉES. Les effets potentiels sur l'emploi et l'économie sont :

- Changement relatif aux emplois
- Changement relatif aux revenus
- Changement relatif aux recettes publiques

## 6.4 Mesures d'atténuation et autres mesures

Les mesures d'atténuation et les autres mesures de gestion sont les mêmes que celles décrites dans les parties D et E (section 6.4 dans chacune d'elles) du volume 3 de l'ÉES.

## 6.5 Effets résiduels et détermination de leur importance

Cette évaluation tient compte des effets résiduels sur l'emploi et l'économie après la mise en œuvre des mesures d'atténuation et des autres mesures proposées. La caractérisation des effets résiduels est évaluée après avoir tenu compte des modifications apportées à la réalisation du projet relativement à l'emploi et à l'économie, puis confirmée ou mise à jour dans l'addenda en fonction de la comparaison avec le volume 3 de l'ÉES.

Les effets résiduels sont déterminés en fonction de plusieurs critères et de l'efficacité prévue des mesures d'atténuation, conformément au volume 3 de l'ÉES.

Les seuils d'importance des effets résiduels sur l'emploi et l'économie sont identiques à ceux décrits dans le volume 3 de l'ÉES. Un effet négatif devient significatif pour l'économie et l'emploi quand on s'attend à ce que le projet rende le niveau de vie moins abordable durant une longue période. Le niveau de vie devient moins abordable si les prix augmentent plus que les revenus dans une communauté. Les facteurs clés qui contribuent au changement du caractère abordable incluent les salaires et le coût du logement.

Le risque d'effets résiduels sur l'emploi et l'économie est évalué pour les segments du Québec et du Nouveau-Brunswick (tableaux 6-3 et 6-6). En outre, les tableaux des effets résiduels ont été mis à jour de façon à apporter des précisions quant aux interactions du projet.

La liste suivante compare les principaux aspects de la réalisation du projet présentés dans l'ÉES avec la réalisation du projet modifié, relativement à l'emploi et à l'économie :

- un changement au calendrier de construction du projet, passant de 2015-2018 (tel que décrit au volume 3 de l'ÉES) à 2017-2020;
- une augmentation du coût d'investissement du projet, passant de 11,3 milliards de dollars (tel que décrit au volume 3 de l'ÉES) à 15,6 milliards de dollars;
- une augmentation du coût d'exploitation annuel moyen du projet, passant de 666 millions de dollars (tel que décrit au volume 3 de l'ÉES) à 964 millions de dollars;
- la taille estimée de la main-d'oeuvre affectée à la construction est inférieure (pour le Québec) et supérieure (pour le Nouveau-Brunswick) à celle indiquée dans le volume 3 de l'ÉES; cette modification est attribuable au retrait du complexe maritime du terminal de Cacouna de la portée du projet et à la hausse d'activité au complexe du terminal maritime de Saint John et aux installations connexes;
- la taille estimée de la main-d'oeuvre affectée à l'exploitation est passée de 57 à 15 pour le Québec et de 42 à 59 pour le Nouveau-Brunswick.

Ces modifications devraient avoir des répercussions sur les effets résiduels estimés, mais ne devraient pas modifier la caractérisation des effets résiduels par rapport à ceux décrits dans la section 6.1, parties D et E, volume 3 de l'ÉES. En particulier :

- un changement au calendrier de construction du projet repoussera les effets du projet à une date ultérieure;
- l'augmentation des dépenses en immobilisations associées au projet augmentera les effets directs, indirects et induits sur les revenus, les emplois et les recettes publiques;
- l'augmentation des dépenses d'exploitation associées au projet augmentera les effets directs, indirects et induits sur les revenus, les emplois et les recettes publiques;
- l'adaptation de la taille de la main-d'oeuvre affectée à la construction (augmentation au Nouveau-Brunswick et diminution au Québec) modifiera également l'effet des travailleurs sur le site comparativement à ce qui était décrit au volume 3 de l'ÉES;
- l'adaptation de la taille de la main-d'oeuvre affectée à l'exploitation au Québec modifiera également l'effet des travailleurs sur le site comparativement à ce qui était décrit au volume 3 de l'ÉES.

Les sections 6.5.1 et 6.5.2 fournissent les effets résiduels estimés du projet qui découlent des modifications liées à la réalisation du projet, si ces effets diffèrent de ceux présentés au volume 3 de l'ÉES.

### **6.5.1 Québec**

Le retrait du terminal maritime de Cacouna de la portée du projet et la modification connexe du tracé ont entraîné une modification du nombre d'activités du projet au Québec pendant la construction et l'exploitation.

#### **6.5.1.1 Emploi**

Les effets du projet sur l'emploi ont changé compte tenu de la modification apportée au calendrier du projet et de l'ajustement du nombre de travailleurs affectés à la construction et à l'exploitation.

#### **CONSTRUCTION**

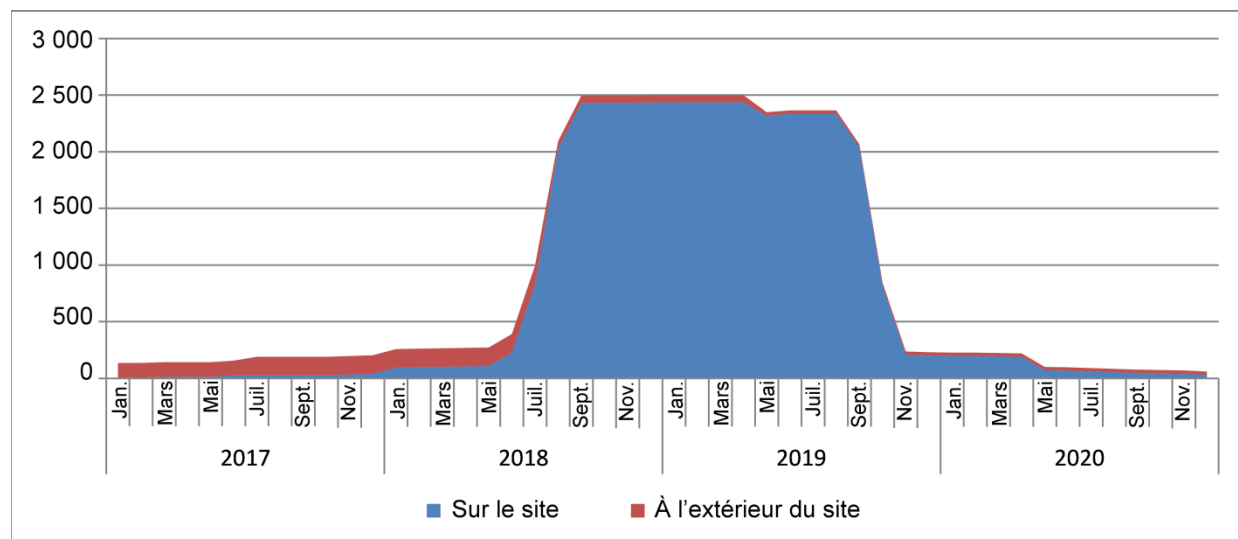
##### *SUR PLACE*

Au niveau national, la construction du projet devrait nécessiter la présence de 14 070 années-personnes (168 825 mois-personnes) sur le site, entre 2017 et 2020. De ce total, la construction du projet au Québec devrait nécessiter la présence d'environ 3 095 années-personnes (37 130 mois-personnes) sur le site, entre 2017 et 2020, soit :

- 2 575 années-personnes (30 900 mois-personnes) pour la construction du pipeline;

- 215 années-personnes (2 550 mois-personnes) pour la construction des stations de pompage;
- 305 années-personnes (3 680 mois-personnes) pour les autres activités de construction connexes (p. ex. la gestion).

La main-d'œuvre travaillant sur les chantiers du pipeline et des stations de pompage au Québec devrait compter en moyenne environ 775 personnes tout au long de la période de construction et atteindre un sommet d'environ 2 435 personnes entre le milieu de 2018 et la fin de 2019. La figure 6-1 illustre le nombre révisé de travailleurs en construction sur le site et à l'extérieur du site au Québec.



**Figure 6-1 Main-d'oeuvre – Québec**

La disponibilité et l'hébergement de la main-d'œuvre sur le site seront les mêmes que ceux décrits dans la partie D du volume 3 de l'ÉES. La composition de la main-d'œuvre affectée à la construction sur le site sera la même que celle décrite dans la partie E du volume 3 de l'ÉES. Tel que décrit dans l'ÉES, la construction du projet nécessitera l'embauche de travailleurs mobiles, lesquels sont des travailleurs dont le lieu de travail se situe au-delà de la distance de navettage de leur lieu de résidence. La main-d'œuvre mobile peut comprendre des individus qui demeurent dans la zone d'étude locale (ZÉL) ou ailleurs au Québec. À ce jour, Énergie Est a engagé des organisations du travail au Québec pour développer des stratégies visant à maximiser l'embauche de travailleurs locaux.

### À L'EXTÉRIEUR DU SITE

Durant la phase de construction, le projet va aussi créer des emplois dans des ateliers de fabrication et des chantiers situés en dehors de la ZÉL. Au Québec, le total de la main-d'œuvre en construction nécessaire à l'extérieur du site pour soutenir les activités liées au projet devrait être de 340 années-personnes (4 085 mois-personnes) au cours de la période de 2017 à 2019. À son sommet, la main-d'œuvre hors chantier représente moins de 1 % de la main-d'œuvre du Québec. La composition de la main-d'œuvre en construction est inchangée par rapport à la partie D du volume 3 de l'ÉES.

## **EXPLOITATION**

Lorsque le projet sera pleinement opérationnel, il devrait nécessiter environ 15 années-personnes par année (employés et entrepreneurs) pour l'exploitation et l'entretien du projet dans la ZÉL du Québec. Les employés travailleront dans la ZÉL et seront recrutés localement, dans la mesure du possible (voir la section 6.4 dans la partie D du volume 3 de l'ÉES). La main-d'œuvre contractuelle pourrait provenir de l'extérieur de la région et elle se déplacera à l'intérieur de la ZÉL selon les besoins.

La main-d'œuvre supplémentaire qui sera affectée aux activités d'exploitation sur le site représente environ :

- moins de 1 % de la population de la ZÉL;
- moins de 1 % de la main-d'œuvre active résidant dans la ZÉL.

### *TYPES D'EMPLOIS LIÉS À L'EXPLOITATION*

Au cours de l'exploitation, la main-d'œuvre comprendra des ingénieurs d'exploitation et divers techniciens (p. ex. électriciens, techniciens en instrumentation, plombiers/tuyauteurs, ouvriers non qualifiés) pour l'exploitation et l'entretien du pipeline et des stations de pompage. D'autres employés contractuels pourraient être requis pour réaliser certaines activités liées à l'exploitation sur le site.

## **EMPLOIS TOTAUX**

L'activité économique associée au projet stimulera la création d'emplois pour les fournisseurs (effets indirects) et stimulera également l'économie en général, car les travailleurs utiliseront leurs revenus pour faire l'achat de biens et de services (effets induits). L'ampleur estimée de ces effets indirects et induits sur l'emploi a été déterminée à partir du modèle d'entrées-sorties interprovincial de Statistique Canada en fonction de la réalisation du projet actuel.

- Durant la construction, les effets totaux directs, indirects et induits du projet sur l'emploi au Québec sont estimés à 38 900 années-personnes (466 800 mois-personnes)<sup>1</sup>.
- Durant l'exploitation, les effets totaux directs, indirects et induits du projet sur l'emploi sont estimés à environ 540 années-personnes (6 480 mois-personnes) par an<sup>2</sup>.

---

1 L'importance de l'apport de ces emplois à l'économie dépendra du marché du travail et d'autres conditions économiques du moment.

2 *Idem*

## **RÉSUMÉ**

Les résultats concernant les effets résiduels du projet sont les mêmes que ceux indiqués dans la partie D du volume 3 de l'ÉES. Compte tenu des mesures d'atténuation et de gestion recommandées, les effets résiduels précités sur l'emploi ne devraient pas modifier la situation de la main-d'œuvre au point de modifier de manière significative et défavorable l'accessibilité dans la ZÉL (voir le tableau 6-3). Le niveau de confiance dans les prédictions est élevé, étant donné la nature temporaire des activités de construction, la taille de la main-d'œuvre, l'utilisation de travailleurs mobiles, le plan d'approvisionnement prévu par Énergie Est, la mise en œuvre d'une stratégie d'hébergement dans des camps et les politiques d'embauche d'Énergie Est.

### **6.5.1.2 Revenus**

Les effets du projet sur les revenus ont changé du fait de l'augmentation des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploitation.

### **DÉPENSES LIÉES À LA CONSTRUCTION PAR RÉGION**

Les dépenses initiales totales en immobilisations associées au projet à l'échelle nationale sont estimées à 15,6 milliards de dollars (en dollars de 2013) pendant la période de construction, soit une augmentation de 4,3 milliards de dollars par rapport aux dépenses décrites dans la partie D du volume 3 de l'ÉES (11,3 milliards de dollars). Environ 26 % (3,9 milliards de dollars) serviront à la construction du pipeline et des installations connexes au Québec. Les dépenses en immobilisations liées à la construction comprennent les salaires versés aux travailleurs de la construction, les services professionnels d'ingénierie et environnementaux, ainsi que les achats de biens et de services, comme les équipements, les modules et les éléments structuraux. La mise de fonds pour les travaux d'ingénierie et les achats d'équipements à long délai de livraison commencera probablement avant la période de construction.

Les biens et services nécessaires à la construction proviendront d'un peu partout au pays et, dans certains cas, de l'étranger. Les activités de construction dans la ZÉL du Québec nécessiteront la collaboration de fournisseurs des autres provinces, tout comme les activités de construction dans les autres provinces nécessiteront celle de fournisseurs du Québec. L'information sur l'approvisionnement présentée ici traduit le caractère interprovincial et international que revêtira le projet sur le plan des relations commerciales. Les dépenses prévues par région liées à la construction sont présentées au tableau 6-1. Elles sont fondées sur les renseignements fournis par Énergie Est et sur le modèle d'entrées-sorties interprovincial de Statistique Canada (Statistique Canada, 2010). Le tableau montre que 22 % des dépenses totales estimées devraient être engagées au Québec<sup>3</sup>. De plus, les autres provinces du Canada devraient bénéficier de 65 % des dépenses, alors que le reste reviendrait à des fournisseurs étrangers.

---

<sup>3</sup> Ces dépenses comprennent celles du segment construit dans le cadre du projet au Québec ainsi que l'acquisition de biens et de services dans la province en appui aux activités liées au projet dans les autres provinces du Canada.

**Tableau 6-1 Dépenses liées à la construction par région – Québec**

Dépenses	Québec	Autres provinces	Étranger	Total
	(en milliards de dollars)			
Main-d'œuvre	1,7	4,6	-	6,3
Matériel et équipement	1,7	5,5	2,2	9,4
Total	3,4	10,1	2,2	15,6
<b>Total (%)</b>	22	65	14	100
REMARQUE :				
Les dépenses reflètent les achats interprovinciaux liés à la construction de l'ensemble du projet.				
Le total n'est peut-être pas de 100 % en raison de l'arrondissement.				
SOURCE : Énergie Est, modèle d'entrées-sorties interprovincial de Statistique Canada (2010).				

Outre les dépenses en immobilisations directes qui seront engagées dans la ZÉL, les travailleurs mobiles affectés à la construction devraient temporairement accroître l'activité économique locale du fait des achats quotidiens qu'ils feront. Ces dépenses devraient demeurer les mêmes que celles décrites dans la section 6.5 de la partie D du volume 3 de l'ÉES.

#### **DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR RÉGION**

Les dépenses d'exploitation annuelles moyennes de l'ensemble du projet à l'échelle nationale sont estimées à environ 964 millions de dollars, soit une augmentation de 298 millions de dollars par rapport aux dépenses décrites dans la partie D du volume 3 de l'ÉES (666 millions de dollars). Environ 101 millions de dollars se rapportent à l'exploitation du nouveau pipeline et des stations de pompage au Québec, ainsi qu'aux frais d'électricité et d'acquisition du matériel et des équipements nécessaires à l'entretien prévu.

Les biens et services nécessaires à l'exploitation du projet dans l'ensemble du pays, y compris le segment du Québec, proviendront d'un peu partout au pays. La ventilation des dépenses annuelles moyennes d'exploitation par région est présentée au tableau 6-2. Cette ventilation est fondée sur les renseignements fournis par Énergie Est et sur le modèle d'entrées-sorties interprovincial de Statistique Canada (Statistique Canada, 2010). Le tableau montre qu'environ 10 % du total des dépenses d'exploitation devraient être engagées au Québec, y compris la ZÉL. Les autres dépenses (90 %) seront engagées dans le reste du Canada.

Les dépenses d'exploitation ne devraient pas entraîner de changements dans les prix qui pourraient réduire l'accessibilité dans la ZÉL, en raison du petit nombre de travailleurs qui seront affectés à l'exploitation par rapport à la population de la ZÉL et du fait que le matériel et l'équipement requis proviendront de partout au Canada.

**Tableau 6-2 Dépenses liées à l'exploitation par région – Québec**

Dépenses	Québec	Autres provinces	Étranger	Total
	(en millions de dollars)			
Main-d'œuvre	3	72	-	75
Matériel et équipement	98,0	791	-	889
Total	101,0	863	-	964
<b>Total (%)</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

SOURCE : Énergie Est, modèle d'entrées-sorties interprovincial de Statistique Canada (2010).

### **REVENU TOTAL**

Les dépenses liées au projet généreront des revenus pour les entrepreneurs, les fournisseurs et les travailleurs (effets indirects). Ces principaux bénéficiaires consacreront à leur tour une partie de ce revenu à l'achat de biens et de services, ce qui fera circuler les dépenses et s'ajoutera à l'effet de revenu généré par le projet (effets induits).

### **CONSTRUCTION**

Les effets directs, indirects et induits du projet sur le produit intérieur brut (PIB) et sur le revenu des ménages au Québec devraient totaliser environ 3,9 milliards de dollars et 2,9 milliards de dollars, respectivement (Statistique Canada, 2010). Durant la construction, le projet devrait accroître le PIB du Québec d'environ 1 % par année<sup>4</sup>.

### **EXPLOITATION**

Les effets directs, indirects et induits de l'exploitation du projet sur le PIB et sur le revenu des ménages au Québec devraient totaliser environ 135 millions de dollars et 40 millions de dollars, respectivement (Statistique Canada, 2010). Les dépenses d'exploitation du projet devraient accroître le PIB du Québec de moins de 0,1 % par année<sup>5</sup>.

4 Moyenne annuelle pendant la période de construction en tant que pourcentage du PIB du Québec en 2014. L'importance de l'apport de cette activité à l'économie dépendra du marché du travail et des autres conditions économiques du moment.

5 Moyenne annuelle pendant la période d'exploitation en tant que pourcentage du PIB du Québec en 2014. Cette estimation exclut le PIB associé à la production de pétrole brut acheminé par le pipeline. L'importance de l'apport de cette activité à l'économie dépendra du marché du travail et des autres conditions économiques du moment.



## **RÉSUMÉ**

Les résultats concernant les effets résiduels du projet sont les mêmes que ceux indiqués dans la partie D du volume 3 de l'ÉES. Compte tenu des mesures d'atténuation et de gestion recommandées, les effets résiduels précités ne devraient pas modifier les revenus au point de modifier de manière significative et défavorable l'accessibilité dans la ZÉL (voir le tableau 6-3). Les prévisions sont fiables étant donné la nature temporaire des activités de construction, le volume de la main-d'œuvre, la présence de travailleurs mobiles, le plan d'approvisionnement prévu par Énergie Est, la mise en œuvre d'une stratégie d'hébergement dans des camps et les politiques d'embauche d'Énergie Est.

### **6.5.1.3 Recettes publiques**

Les recettes publiques sélectionnées liées au projet ont changé du fait des ajustements des dépenses prévues pendant la période de construction et d'exploitation.

#### **RECETTES DIRECTES**

##### *MUNICIPALES*

Une fois en exploitation, le nouveau pipeline et les stations de pompage procureront des avantages fiscaux aux municipalités situées dans la ZÉL, en élargissant leur assiette fiscale et en augmentant les contributions grâce aux impôts fonciers. Sous réserve de l'approbation réglementaire, le projet devrait commencer à générer, dans la première année d'exploitation prévue en 2022, quelque 10,4 millions de dollars (en dollars de 2015) en impôts fonciers pour les municipalités du Québec. Étant donné les normes d'évaluation actuelles, des taux de taxation en vigueur et d'un taux d'actualisation de 8 %, les taxes municipales qui seront perçues par les municipalités du Québec pendant la durée de vie (40 ans) du projet devraient se chiffrer à quelque 72 millions de dollars (valeur actualisée nette).

Le montant exact des taxes municipales que générera le projet au cours des années d'exploitation ne peut être établi avec certitude, car l'évaluation réelle des installations et les taux de taxation qui seront en vigueur lorsque le projet sera opérationnel sont inconnus. L'établissement des taux de taxation municipale est une prérogative des municipalités. De manière générale, le taux de taxation applicable aux différentes catégories de propriétés est calculé en fonction de l'écart entre, d'une part, les recettes nécessaires pour financer les opérations, les dépenses d'immobilisations par répartition et le service de la dette et, d'autre part, les autres sources de financement telles que les subventions, les honoraires et les permis.

##### *PROVINCIALES ET FÉDÉRALES*

L'estimation des impôts sur le revenu des sociétés versés par Énergie Est au gouvernement provincial du Québec et au gouvernement fédéral pour le segment du projet situé au Québec ne change pas par rapport à celle indiquée dans l'ÉES. Il est à noter que les impôts sur le revenu des sociétés ne peuvent être établis avec certitude et peuvent varier en fonction de la capacité des pipelines et des conditions économiques, tant locales qu'internationales, pendant la durée de vie du projet.

### **RECETTES SUPPLÉMENTAIRES**

L'activité économique liée au projet durant la construction devrait générer des recettes fiscales de 3,3 milliards de dollars pour les gouvernements provinciaux et fédéral du pays. Au Québec, les recettes fiscales sont estimées à 1 milliard de dollars, répartis comme suit :

- 620 millions de dollars en impôts des particuliers;
- 380 millions de dollars en taxes indirectes (c.-à-d. TPS, TVP, TVH, droits à l'importation) (Statistique Canada, 2010).

L'activité économique liée au projet durant la phase d'exploitation devrait générer des recettes fiscales annuelles moyennes de 240 millions de dollars pour les gouvernements provinciaux et fédéral dans tout le pays. Au Québec, les revenus sont estimés à 35 millions de dollars :

- 10 millions de dollars en impôts des particuliers;
- 25 millions de dollars en taxes indirectes (c.-à-d. TPS, TVP, TVH, droits à l'importation) (Statistique Canada, 2010).

Les impôts à acquitter dans le futur varieront selon les conditions économiques, tant locales qu'internationales. En supposant que le taux d'actualisation soit de 8 % et que les cadres d'imposition provincial et fédéral demeurent les mêmes pendant toute la durée de vie du projet, il est estimé que l'activité économique associée au projet générera des taxes indirectes de 240 millions de dollars (valeur actualisée nette) pour le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral pendant la durée de vie du projet.

### **RÉSUMÉ**

Les résultats concernant les effets résiduels du projet sont les mêmes que ceux indiqués dans la partie D du volume 3 de l'ÉES. Compte tenu des mesures d'atténuation et de gestion recommandées, les effets résiduels précités sur les recettes publiques ne devraient pas modifier de manière significative et défavorable l'accessibilité dans la ZÉL du Québec (voir le tableau 6-3). Le niveau de confiance dans les prédictions est élevé, étant donné :

- la nature temporaire des activités de construction du projet;
- la taille de la main-d'œuvre;
- le plan d'approvisionnement prévu par Énergie Est;
- la prestation de services publics financés par les divers ordres de gouvernement;
- la nature de redistribution de l'impôt et des dépenses gouvernementales.

Les effets du projet sur l'emploi et l'économie au Québec sont positifs.

**Tableau 6-3 Effets résiduels sur l'emploi et l'économie – Québec**

Phase du projet	Mesures d'atténuation et autres mesures	Caractéristiques des effets résiduels <sup>1</sup>						Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs <sup>3</sup>	Surveillance et suivi
		Direction <sup>2</sup>	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité				
<b>NOUVEAU PIPELINE</b>											
<b>Changement relatif aux emplois</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs						É	S.O.	Sans objet
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs						É	S.O.	Sans objet
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux revenus</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs						É	S.O.	Sans objet
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs						É	S.O.	Sans objet
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux recettes publiques</b>											
Construction	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs						É	S.O.	Sans objet
Exploitation	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs						É	S.O.	Sans objet
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											

**Tableau 6-3 Effets résiduels sur l'emploi et l'économie – Québec**

Phase du projet	Mesures d'atténuation et autres mesures	Caractéristiques des effets résiduels <sup>1</sup>						Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs <sup>3</sup>	Surveillance et suivi
		Direction <sup>2</sup>	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité				
<b>STATIONS DE POMPAGE (Y COMPRIS LES CHEMINS D'ACCÈS PERMANENTS)</b>											
<b>Changement relatif aux emplois</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux revenus</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux recettes publiques</b>											
Construction	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											

**Tableau 6-3 Effets résiduels sur l'emploi et l'économie – Québec**

REMARQUES :			
<sup>1</sup> La partie D du volume 3 de l'ÉES, tableau 6-13, présente les définitions des critères de classification des effets résiduels pour l'emploi et l'économie. <sup>2</sup> Pour les effets caractérisés comme positifs au titre de la direction, l'importance n'est pas déterminée. <sup>3</sup> La probabilité est caractérisée seulement si d'importants effets négatifs sont observés. <sup>4</sup> Désaffectation et cessation d'exploitation : voir la section 11 du volume 1 de l'ÉES pour obtenir l'évaluation des effets résiduels.			
<b>LÉGENDE</b>			
<b>Direction</b>	<b>Étendue géographique</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Contexte écologique et socioéconomique</b>
P Positive	ZIP Zone d'implantation du projet	U Événement unique	N Négligeable ou limité
N Négative	ZÉL Zone d'étude locale	MI Événement multiple irrégulier	F Faible
Nt Neutre	ZÉR Zone d'étude régionale	MR Événement multiple régulier	M Moyen
		C Continue	É Élevé
<b>Ampleur</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>	<b>Fiabilité des prévisions</b>
F Faible	C Court terme	S Significatif	F Faible
M Modérée	M Moyen terme	N Non significatif	M Modérée
É Élevée	L Long terme		É Élevée
		<b>Réversibilité</b>	
		R Réversible	S.O. Sans objet
		I Irréversible	

## 6.5.2 Nouveau-Brunswick

### 6.5.2.1 Emploi

Les effets du projet sur l'emploi ont changé compte tenu de la modification apportée au calendrier du projet et de l'ajustement du nombre de travailleurs affectés à la construction et à l'exploitation.

#### CONSTRUCTION

##### SUR LE SITE

La taille et la composition de la main-d'œuvre sur le site et à l'extérieur du site qui sont associées au nouveau pipeline au Nouveau-Brunswick n'ont pas changé par rapport à la partie E du volume 3 de l'ÉES. Toutefois, la révision du calendrier de construction repousse les effets d'environ deux ans. La figure 6-2 illustre le calendrier révisé de travailleurs en construction sur le site et à l'extérieur du site. Le nombre moyen (635) et maximal (1 600) de travailleurs sur le site n'a pas changé par rapport à la partie E du volume 3 de l'ÉES. Toutefois, on prévoit maintenant que le nombre maximal se produise vers la fin de 2019. Tel que décrit dans l'ÉES, la construction du projet nécessitera l'embauche de travailleurs mobiles, lesquels sont des travailleurs dont le lieu de travail se situe au-delà de la distance de navettage de leur lieu de résidence. La main-d'œuvre mobile peut comprendre des individus qui demeurent dans la ZÉL ou ailleurs dans la province du Nouveau-Brunswick. À ce jour, Énergie Est a engagé des organisations du travail au Nouveau-Brunswick pour développer des stratégies visant à maximiser l'embauche de travailleurs locaux.

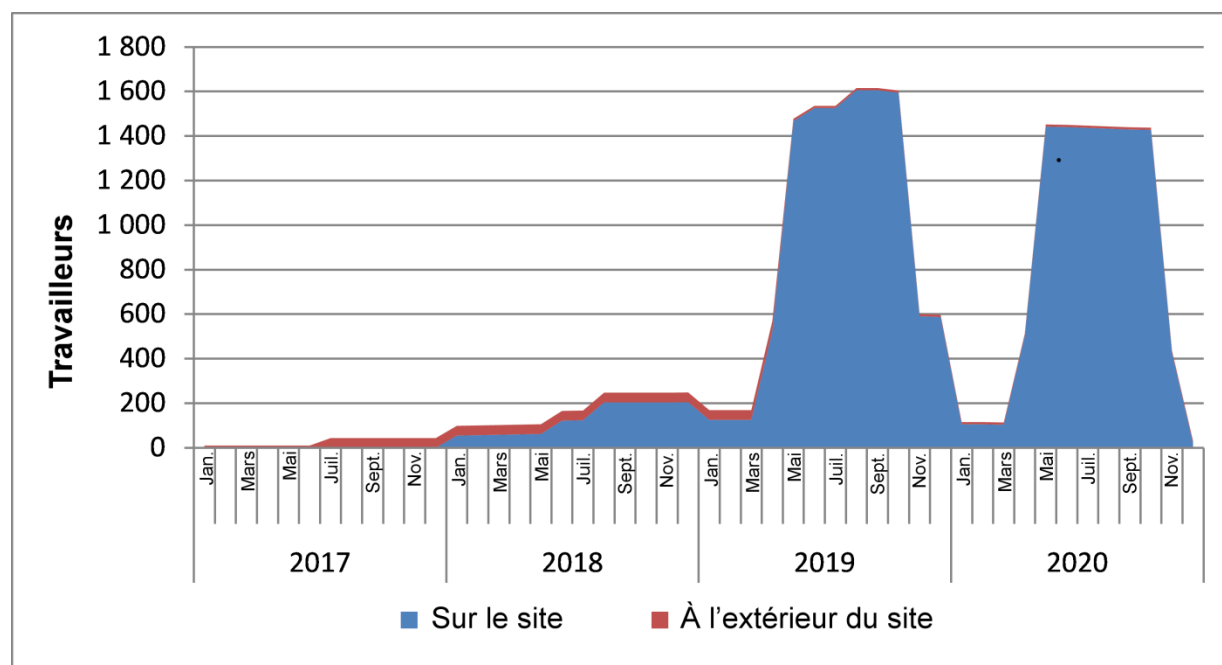


Figure 6-2 Main-d'oeuvre – Nouveau-Brunswick

## **OPÉRATIONS**

La taille et la composition de la main-d'œuvre affectée à l'exploitation demeurera la même que celles décrites à la partie E du volume 3 de l'ÉES. Toutefois, avec la modification du calendrier du projet, l'embauche de travailleurs associés à l'exploitation devrait avoir lieu deux ans plus tard.

## **EMPLOIS TOTAUX**

L'activité économique associée au projet stimulera la création d'emplois pour les fournisseurs (effets indirects) et stimulera également l'économie en général, car les travailleurs utiliseront leurs revenus pour faire l'achat de biens et de services (effets induits). L'ampleur estimée de ces effets indirects et induits sur l'emploi a été déterminée à partir du modèle d'entrées-sorties de Statistique Canada de l'économie canadienne en fonction des détails actuels concernant la réalisation du projet :

- Durant la construction, les effets totaux directs, indirects et induits du projet sur l'emploi sont estimés à 40 900 années-personnes (490 800 mois-personnes).<sup>6</sup>
- Durant l'exploitation, les effets totaux directs, indirects et induits du projet sur l'emploi sont estimés à environ 560 années-personnes (6 720 mois-personnes) annuellement.<sup>7</sup>

## **RÉSUMÉ**

Les résultats concernant les effets résiduels du projet sont les mêmes que ceux indiqués dans la partie E du volume 3 de l'ÉES. Compte tenu des mesures d'atténuation et de gestion recommandées, les effets résiduels précités sur l'emploi ne devraient pas modifier la situation de la main-d'œuvre au point de modifier de manière significative et défavorable l'accessibilité dans la ZÉL (tableau 6-6). Le niveau de confiance dans les prédictions est élevé, étant donné :

- la nature temporaire du projet de construction;
- la taille de la main-d'œuvre;
- le recours à des travailleurs mobiles;
- le plan d'approvisionnement prévu par Énergie Est;
- la mise en œuvre d'une stratégie d'hébergement dans des camps;
- les politiques d'embauche d'Énergie Est.

### **6.5.2.2 Revenus**

Les effets du projet sur les revenus ont changé du fait de l'augmentation des dépenses en immobilisations et des dépenses d'exploitation.

<sup>6</sup> L'importance de l'apport de ces emplois à l'économie dépendra du marché du travail et d'autres conditions économiques du moment.

<sup>7</sup> *Idem*

### DÉPENSES LIÉES À LA CONSTRUCTION PAR RÉGION

Les dépenses initiales totales en immobilisations associées au projet sont estimées à 15,6 milliards de dollars pendant la période de construction, soit une augmentation de 4,3 milliards de dollars par rapport aux dépenses décrites dans la partie E du volume 3 de l'ÉES (11,3 milliards de dollars). Environ 6 % (3,4 milliards de dollars) sont consacrés à la construction du nouveau pipeline et des installations connexes. Les dépenses en immobilisations liées à la construction comprennent les salaires versés aux travailleurs de la construction, les services professionnels d'ingénierie et environnementaux, ainsi que les achats de biens et de services, comme les équipements, les modules et les éléments structuraux. La mise de fonds pour les travaux d'ingénierie et les achats d'équipements à long délai de livraison commencera probablement avant la période de construction.

Les biens et services nécessaires à la réalisation du projet dans l'ensemble du pays proviendront d'un peu partout au pays et, dans certains cas, de l'étranger. Les activités de construction au Nouveau-Brunswick nécessiteront la collaboration de fournisseurs des autres provinces, tout comme les activités de construction dans les autres provinces nécessiteront celle de fournisseurs du Nouveau-Brunswick. L'information sur l'approvisionnement présentée ici traduit le caractère interprovincial que revêtira le projet sur le plan des relations commerciales. Les dépenses estimatives par région liées à la construction sont présentées au tableau 6-4. Ces dépenses sont fondées sur les renseignements fournis par Énergie Est et sur le modèle interprovincial des entrées-sorties de Statistique Canada (Statistique Canada, 2010). Le tableau montre que 18 % des dépenses totales estimées seront engagées au Nouveau-Brunswick<sup>8</sup>. Les autres provinces du Canada bénéficieront de 68 % des dépenses, et le reste reviendra aux fournisseurs étrangers. Les dépenses engagées auprès des fournisseurs étrangers sont principalement liées à l'achat de valves et de produits spécialisés, comme les buses et les trous d'homme.

**Tableau 6-4 Dépenses liées à la construction par région – Nouveau-Brunswick**

Dépenses	Nouveau-Brunswick	Autres provinces	Étranger	Total
	(en milliards de dollars)			
Main-d'œuvre	1,9	4,3	-	6,2
Matériel, équipement et services	0,9	6,3	2,2	9,4
Total	2,8	10,6	2,2	15,6
Total (%)	18	68	14	100
REMARQUES :				
Les dépenses reflètent les achats interprovinciaux liés à la construction de l'ensemble du projet.				
Le total n'est peut-être pas de 100 % en raison de l'arrondissement.				
SOURCE : Énergie Est, modèle des entrées-sorties de Statistique Canada (2010).				

<sup>8</sup> Ces dépenses comprennent celles de la portion du projet au Nouveau-Brunswick ainsi que l'acquisition de biens et de services dans la province en appui aux activités liées au projet dans les autres provinces du Canada.



### **DÉPENSES D'EXPLOITATION PAR RÉGION**

Les dépenses d'exploitation annuelles moyennes sont estimées à environ 964 millions de dollars, soit une augmentation de 298 millions de dollars par rapport aux dépenses décrites dans la partie E du volume 3 de l'ÉES (666 millions de dollars). Environ 63 millions de dollars sont consacrés à l'exploitation du nouveau pipeline et des installations connexes. Ces dépenses comprennent les honoraires et les salaires versés aux employés et aux entrepreneurs travaillant au Nouveau-Brunswick ainsi que les frais d'électricité et d'acquisition du matériel et des équipements nécessaires pour maintenir le débit prévu.

Les biens et services nécessaires à l'exploitation du projet dans l'ensemble du pays proviendront d'un peu partout au pays. La ventilation des dépenses annuelles moyennes d'exploitation par région est présentée au tableau 6-5. Cette ventilation est fondée sur les renseignements fournis par Énergie Est et sur le modèle des entrées-sorties de Statistique Canada (Statistique Canada, 2010). Le tableau montre qu'environ 10 % des dépenses d'exploitation seront engagées au Nouveau-Brunswick, y compris la ZÉL. Les autres dépenses (90 %) seront engagées dans le reste du Canada.

Les dépenses d'exploitation ne devraient pas entraîner de changements notables et prolongés dans les prix qui pourraient réduire l'accessibilité dans la ZÉL, en raison du petit nombre de travailleurs qui seront affectés à l'exploitation par rapport à la population de la ZÉL et du fait que le matériel et l'équipement requis proviendront de partout au Canada.

**Tableau 6-5 Dépenses liées à l'exploitation par région – Nouveau-Brunswick**

Dépenses	Nouveau-Brunswick	Autres provinces	Étranger	Total
	(moyenne des dépenses annuelles en millions de dollars)			
Main-d'œuvre	13	62	-	75
Matériel, équipement et services	88	800	-	888
Total	101	862	-	963
Total (%)	10	90	-	100

SOURCE : Énergie Est, modèle des entrées-sorties de Statistique Canada (2010).

### **REVENU TOTAL**

Les dépenses engagées pour les activités de construction liées au projet généreront des revenus pour les entrepreneurs, les fournisseurs et les travailleurs (effets indirects). Ces principaux bénéficiaires consacreront à leur tour une partie de ce revenu à l'achat de biens et de services, ce qui fera circuler les dépenses et s'ajoutera à l'effet de revenu généré par le projet (effets induits).

### *CONSTRUCTION*

Les effets directs, indirects et induits du projet sur le produit intérieur brut (PIB) et sur le revenu des ménages au Nouveau-Brunswick devraient totaliser environ 3,2 milliards de dollars et 2,6 milliard de dollars, respectivement (Statistique Canada, 2010). Durant la construction, le projet devrait accroître le PIB du Nouveau-Brunswick de 2,7 % par année<sup>9</sup>.

### *EXPLOITATION*

Les effets directs, indirects et induits de l'exploitation du projet sur le PIB et sur le revenu des ménages au Nouveau-Brunswick devraient totaliser environ 70 millions de dollars et 30 millions de dollars, respectivement (Statistique Canada, 2010). Les dépenses d'exploitation du projet devraient accroître le PIB du Nouveau-Brunswick de moins de 0,3 % par année<sup>10</sup>.

### **RÉSUMÉ**

Les résultats concernant les effets résiduels du projet sont les mêmes que ceux indiqués dans la partie E du volume 3 de l'ÉES. Compte tenu des mesures d'atténuation et d'amélioration recommandées, les effets résiduels précités ne devraient pas modifier les revenus au point de modifier de manière significative et défavorable l'accessibilité dans la ZÉL (voir le tableau 6-6). Le niveau de confiance dans les prédictions est élevé, étant donné :

- la nature temporaire du projet de construction;
- la taille de la main-d'œuvre;
- le recours à des travailleurs mobiles;
- le plan d'approvisionnement prévu par Énergie Est;
- la mise en œuvre d'une stratégie d'hébergement dans des camps.
- les politiques d'embauche d'Énergie Est.

#### **6.5.2.3 Recettes publiques**

Les recettes publiques sélectionnées liées au projet ont changé du fait des ajustements des dépenses prévues pendant la période de construction et d'exploitation.

---

<sup>9</sup> Moyenne annuelle pendant la période de construction en tant que pourcentage du PIB du Nouveau-Brunswick en 2012. L'importance de l'apport de cette activité à l'économie dépendra du marché du travail et des autres conditions économiques du moment.

<sup>10</sup> Moyenne annuelle pendant la période d'exploitation en tant que pourcentage du PIB du Nouveau-Brunswick en 2012. L'importance de l'apport de cette activité à l'économie dépendra du marché du travail et des autres conditions économiques du moment.

## **RECETTES DIRECTES**

### *MUNICIPALES*

Une fois en exploitation, le projet procurera des avantages fiscaux aux municipalités en élargissant leur assiette fiscale et en augmentant les impôts fonciers perçus. Le projet devrait commencer à générer quelque 14 millions de dollars (en dollars de 2015) en impôts fonciers pour les municipalités du Nouveau-Brunswick en 2022, dont 53 % sont associés au nouveau pipeline et aux installations connexes. Étant donné les normes d'évaluation actuelles, des taux de taxation en vigueur et d'un taux d'actualisation réel de 8 %, les taxes municipales qui seront perçues par les municipalités du Nouveau-Brunswick pendant la durée de vie (40 ans) du nouveau tronçon du pipeline du projet devraient se chiffrer à quelque 52 millions de dollars (valeur actualisée nette).

Le montant exact des taxes municipales que générera le projet est incertain, car l'évaluation réelle du projet et les taux de taxation qui seront en vigueur quand le projet sera opérationnel sont inconnus. L'établissement des taux de taxation municipale est une prérogative des municipalités. De manière générale, le taux de taxation applicable aux différentes catégories de propriétés est calculé en fonction de l'écart entre, d'une part, les recettes nécessaires pour financer les opérations, les dépenses d'immobilisations par répartition et le service de la dette et, d'autre part, les autres sources de financement telles que les subventions, les honoraires et les permis.

### *PROVINCIALES ET FÉDÉRALES*

L'estimation des impôts sur le revenu des sociétés versés par Énergie Est au Nouveau-Brunswick et au gouvernement fédéral pour le tronçon du projet situé au Nouveau-Brunswick ne change pas par rapport à celle indiquée dans l'ÉES. Il est à noter que les impôts sur le revenu des sociétés ne peuvent être établis avec certitude et peuvent varier en fonction de la capacité des pipelines et des conditions économiques, tant locales qu'internationales, pendant la durée de vie du projet.

### *RECETTES SUPPLÉMENTAIRES*

L'activité économique liée au projet durant la construction devrait générer des recettes fiscales de 3,3 milliards de dollars pour les gouvernements provinciaux et fédéral pour tout le pays. Au Nouveau-Brunswick, les recettes fiscales sont estimées à 715 millions de dollars, répartis comme suit :

- 405 millions de dollars en impôts des particuliers;
- 310 millions de dollars en taxes indirectes (c.-à-d. TVH, TPS, TVP, droits à l'importation) (Statistique Canada, 2013).

L'activité économique liée au projet durant la phase d'exploitation devrait générer, en plus des recettes provenant des impôts directs présentées à la section 16.5, des recettes annuelles moyennes de 240 millions de dollars pour les gouvernements provinciaux et fédéral dans tout le pays. Au Nouveau-Brunswick, les recettes sont estimées à 20 millions de dollars :

- 6 millions de dollars en impôts des particuliers;
- 14 millions de dollars en taxes indirectes (c.-à-d. TVH, TPS, TVP, droits à l'importation) (Statistique Canada, 2013).

Les impôts à acquitter dans le futur varieront selon les conditions économiques, tant locales qu'internationales. En supposant que le taux d'actualisation soit de 8 % et que les cadres d'imposition provincial et fédéral demeurent les mêmes pendant toute la durée de vie du projet, il est estimé que l'activité économique associée au projet générera des taxes indirectes de 140 millions de dollars (valeur actualisée nette) pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral pendant la durée de vie du projet.

### **RÉSUMÉ**

Les résultats concernant les effets résiduels du projet sont les mêmes que ceux indiqués dans la partie E du volume 3 de l'ÉES. Compte tenu des mesures d'atténuation et de gestion recommandées, les effets résiduels précités sur les recettes publiques ne devraient pas modifier de manière significative et défavorable l'accessibilité dans la ZÉL (voir le tableau 6-6). La fiabilité des prévisions est élevée, étant donné la nature temporaire et mobile des activités de construction, la taille de la main-d'œuvre affectée à la construction, le plan d'approvisionnement prévu par Énergie Est, la prestation de services publics financés par les divers ordres de gouvernement par l'entremise des impôts et des taxes et la nature de redistribution de l'impôt et des dépenses gouvernementales.

Les effets du projet sur l'emploi et l'économie au Nouveau-Brunswick sont positifs.

**Tableau 6-6 Effets résiduels sur l'emploi et l'économie – Nouveau-Brunswick**

Phase du projet	Mesures d'atténuation et autres mesures	Caractéristiques des effets résiduels <sup>1</sup>						Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs <sup>3</sup>	Surveillance et suivi
		Direction <sup>2</sup>	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité				
<b>NOUVEAU PIPELINE</b>											
<b>Changement relatif aux emplois</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux revenus</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux recettes publiques</b>											
Construction	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											

**Tableau 6-6 Effets résiduels sur l'emploi et l'économie – Nouveau-Brunswick**

Phase du projet	Mesures d'atténuation et autres mesures	Caractéristiques des effets résiduels <sup>1</sup>						Importance	Fiabilité des prévisions	Probabilité d'effets significatifs <sup>3</sup>	Surveillance et suivi
		Direction <sup>2</sup>	Ampleur	Étendue géographique	Durée	Fréquence	Réversibilité				
<b>STATIONS DE POMPAGE (y compris les chemins d'accès permanents)</b>											
<b>Changement relatif aux emplois</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux revenus</b>											
Construction	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Voir la section 6.4.	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											
<b>Changement relatif aux recettes publiques</b>											
Construction	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Exploitation	Sans objet	P	Sans objet – importance non déterminée pour les effets positifs					É	S.O.	Sans objet	
Désaffectation et cessation d'exploitation <sup>4</sup>											

**Tableau 6-6 Effets résiduels sur l'emploi et l'économie – Nouveau-Brunswick**

<b>REMARQUES :</b>			
<sup>1</sup> La partie E du volume 3 de l'ÉES, tableau 6-10, présente les définitions des critères de classification des effets résiduels pour l'emploi et l'économie. <sup>2</sup> Pour les effets caractérisés comme positifs au titre de la direction, l'importance n'est pas déterminée. <sup>3</sup> La probabilité est caractérisée seulement si d'importants effets indésirables sont observés. <sup>4</sup> Désaffectation et cessation d'exploitation : voir la section 8 du volume 1 de l'ÉES pour obtenir l'évaluation des effets résiduels.			
<b>LÉGENDE</b>			
<b>Direction</b>	<b>Étendue géographique</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Contexte écologique et socioéconomique</b>
P Positive	ZDP Zone de développement du projet	U Événement unique	N Négligeable ou limité
N Négative	ZÉL Zone d'étude locale	MI Événement multiple irrégulier	F Faible
Nt Neutre	ZÉR Zone d'étude régionale	MR Événement multiple régulier	M Moyen
		C Continue	É Élevé
<b>Ampleur</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>	<b>Fiabilité des prévisions</b>
F Faible	C Court terme	S Significatif	F Faible
M Modérée	M Moyen terme	N Non significatif	M Modérée
É Élevée	L Long terme		É Élevée
		<b>Réversibilité</b>	
		R Réversible	
		I Irréversible	S.O. Sans objet

## **6.6 Surveillance et suivi**

Les ministères gouvernementaux, les organismes publics et les entreprises du secteur privé qui fournissent des services et des infrastructures feront le suivi de la demande de services dans le cadre de leurs pratiques de planification normales.

Il est recommandé qu'Énergie Est et ses sous-traitants assument la surveillance de leurs pratiques d'emploi et d'approvisionnement et qu'ils en fassent rapport dans le cadre de leur engagement envers les communautés.